



---

## **Projet de document de synthèse portant sur les éléments de fond, qui servira de base d'examen et de discussion**

### **INTRODUCTION**

1. À la reprise de la session de sa première réunion, dans le document A/INB/1/5 Rev.1, l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier, conformément à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS pour renforcer la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (ci-après, l'organe intergouvernemental de négociation) a accepté la proposition de son Bureau concernant le processus visant à identifier les éléments de fond de l'instrument, en application du mandat du Bureau à cet égard.
2. Suivant le processus formulé dans cette proposition, une période a été ouverte aux États Membres afin qu'ils fassent part de leurs suggestions, idées et réflexions sur les éléments de fond au moyen d'une plateforme numérique incluant un outil en ligne et des contributions ouvertes soumises par écrit, à la suite de quoi le Bureau devait compiler, classer et synthétiser les résultats de l'outil en ligne, ainsi que les propositions ouvertes soumises par écrit et récapituler toutes les contributions, avec l'appui du Secrétariat de l'OMS. À l'issue de la période de réception des contributions des États Membres, le Bureau devait élaborer un projet de document de synthèse et le communiquer à tous les États Membres comme base d'examen et de discussion.
3. Aux termes du document A/INB/1/5 Rev.1, il était entendu que cette synthèse pourrait être modifiée et ne contraindrait ou ne limiterait la position d'un État Membre, ni n'en préjugerait, mais constituerait plutôt une base permettant au Bureau d'organiser et de répartir les activités pour la prochaine étape de l'élaboration de l'avant-projet, comme le dispose le paragraphe 1.3) du dispositif de la décision SSA2(5) (2021).
4. On trouvera dans le présent document, qui émane du Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation, le projet de document de synthèse susmentionné, qui servira de base d'examen et de discussion pour le Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation à la deuxième reprise de sa première réunion.

## **Description du projet de document de synthèse portant sur les éléments de fond**

5. Conformément au document A/INB/1/5 Rev.1, les éléments de fond d'un instrument international peuvent relever de parties qu'il devrait comporter, tels que les « objectifs », les « définitions », les « relations avec d'autres accords », les « principes directeurs », ainsi que, pour cet instrument en particulier, de domaines techniques liés à la préparation, à la prévention, à la riposte et au relèvement en matière de pandémies – domaines sur lesquels peut s'exercer l'influence des travaux que le Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires a consacrés à l'« équité », à la « gouvernance », aux « systèmes et outils », au « financement » et à d'autres thèmes. Ces éléments pourraient être encore classés en sous-catégories, définis et étoffés. Sur le plan conceptuel, les éléments de fond pourraient être regroupés dans une matrice et un plan composé de catégories et de sous-catégories, elles-mêmes subdivisées.

6. Le projet de document de synthèse portant sur les éléments de fond figure dans le tableau. Conformément à l'approche décrite au paragraphe 5 ci-dessus, le Bureau a organisé les éléments de fond dans les domaines techniques suivants : « prévention », « préparation », « riposte » et « relèvement ». Cette activité a bénéficié de l'appui du Secrétariat. Les États Membres affineront encore l'organisation des éléments de fond au cours de leurs discussions.

## **Méthodologie appliquée pour la préparation du projet de document de synthèse portant sur les éléments de fond**

7. Le projet de document de synthèse portant sur les éléments de fond rend compte des contributions faites par les États Membres<sup>1</sup> par l'intermédiaire de la plateforme numérique de l'organe intergouvernemental de négociation pour identifier ces éléments de fond. La plateforme numérique de l'organe intergouvernemental de négociation a donné aux États Membres la possibilité d'apporter des contributions : 1) en faisant un choix dans une liste de 58 éléments de fond prérédigés et en les commentant éventuellement au moyen de l'encadré prévu à cet effet (système désigné par l'expression « outil en ligne ») ; et 2) en faisant une proposition ouverte.

8. Les identificateurs numériques de l'outil en ligne ont été conservés pour chaque élément de fond, dans le schéma fourni dans la première partie du tableau, afin de pouvoir suivre plus facilement les données qui s'y rapportent.

9. Les propositions ouvertes des États Membres ont également été examinées afin de recenser les éléments de fond qui ne figuraient pas déjà dans l'outil en ligne. Ces éléments de fond supplémentaires proposés ont ensuite été mis en correspondance avec les différents domaines techniques. Le fruit de ce travail est présenté dans la dernière partie du tableau.

---

<sup>1</sup> La plateforme numérique de l'organe intergouvernemental de négociation était également ouverte aux contributions de parties intéressées et le Bureau tiendra compte le moment venu des apports utiles qui lui auront été communiqués par cette voie.

**Tableau. Mise en correspondance entre les éléments de fond de la plateforme numérique et les quatre catégories (prévention, préparation, riposte et relèvement), en tant que base d'examen et de discussion**

	Éléments de fond	Prévention	Préparation	Riposte	Relèvement
<b>ÉQUITÉ (outil en ligne)</b>					
1.1	Accès à des soins cliniques vitaux, évolutifs et sûrs, y compris pour la santé mentale	√	√	√	√
1.2	Accès à des services de santé de qualité, souples et durables dans le cadre de la couverture sanitaire universelle	√	√	√	√
1.3	Accès aux technologies et au savoir-faire	√	√	√	
1.4	Accessibilité financière des produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales			√	√
1.5	Disponibilité et rapidité d'accès aux produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales		√	√	√
1.6	Accès équitable aux mécanismes financiers d'urgence			√	
1.7	Représentation et participation équitables dans les processus décisionnels mondiaux et régionaux en fonction du genre, de la situation géographique et du statut socioéconomique	√	√	√	√
1.8	Représentation équitable dans les réseaux mondiaux et les groupes consultatifs techniques	√	√	√	√
1.9	Augmentation des capacités de production nationales, infrarégionales et régionales pour les produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales	√	√	√	√
1.10	Renforcement des capacités nationales de prévention, de préparation et de riposte face aux épidémies et aux pandémies, y compris en matière de recherche-développement	√	√	√	
1.11	Stocks stratégiques de mesures de riposte face aux pandémies et leur distribution équitable	√	√	√	
1.12	Politique visant à protéger les populations vulnérables les plus touchées par les pandémies	√	√		
1.13	Priorité aux agents de santé pour l'accès aux produits en vue de la riposte en cas de pandémie, y compris les contre-mesures médicales			√	√
1.14	Partage rapide, régulier et en temps opportun des agents pathogènes et du séquençage génomique, ainsi que des avantages y relatifs, notamment pour la mise au point et l'utilisation de produits de diagnostic, de vaccins et de traitements	√	√	√	√
1.15	Coopération et collaboration scientifiques et techniques évolutives	√	√	√	√
1.16	Renforcement des capacités des autorités réglementaires nationales en matière d'autorisation des contre-mesures médicales	√	√	√	

	Éléments de fond	Prévention	Préparation	Riposte	Relèvement
<b>GOVERNANCE ET LEADERSHIP (outil en ligne)</b>					
2.1	Préparation, résilience et participation des communautés	√	√	√	√
2.2	Participation de la société civile, des communautés et des acteurs non étatiques, y compris le secteur privé, dans le cadre d'une démarche faisant intervenir l'ensemble du corps social	√	√	√	√
2.3	Établir des dispositions appropriées en matière de gouvernance, qui trouvent leur origine dans la Constitution de l'OMS, afin de prendre en considération et de soutenir la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies	√	√	√	
2.4	Engagement, coordination et leadership politiques aux niveaux mondial et national	√	√	√	√
2.5	Gouvernance et coordination mondiales et régionales	√	√	√	√
2.6	Mécanisme mondial d'examen par les pairs permettant d'évaluer l'état de préparation aux niveaux national, régional et mondial		√		
2.7	Coopération au développement et investissements à long terme dans la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies	√	√	√	
2.8	Collaboration multisectorielle, dans le cadre d'une approche faisant intervenir l'ensemble des acteurs publics et de l'approche « Une seule santé »	√	√	√	√
2.9	Décisions stratégiques fondées sur la science et des données factuelles	√	√	√	√
2.10	Coordination entre l'OMS et les agences des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales	√	√	√	√
<b>SYSTÈMES ET OUTILS (outil en ligne)</b>					
3.1	Accélération de la recherche innovante pour détecter et endiguer les maladies émergentes		√	√	
3.2	Alerte précoce, investigation rapide, évaluation des risques et riposte rapide pour les zoonoses émergentes		√	√	
3.3	Mise en place de ressources humaines chargées d'agir en cas d'urgence de santé publique mondiale, qui soient compétentes, formées et disponibles pour être déployées à l'appui des pays touchés	√	√		
3.4	Mesures mondiales et nationales visant à accélérer les procédures et les capacités d'approbation d'urgence	√	√		
3.5	Réseaux de chaîne d'approvisionnement et de logistique mondiaux, efficaces et d'un coût abordable		√	√	
3.6	Exercices de simulation et exercices théoriques aux niveaux mondial, régional et national	√	√		

	Éléments de fond	Prévention	Préparation	Riposte	Relèvement
	3.7 Gestion de l'infodémie, information du public et communication sur les risques		√	√	√
	3.8 Collecte d'information et partage en temps opportun	√	√	√	√
	3.9 Processus nationaux, régionaux et mondiaux de recherche et de développement de produits de diagnostic, de médicaments et de vaccins	√	√	√	
	3.10 Renforcement de l'autorité nationale de réglementation		√		
	3.11 Approche « Une seule santé », y compris capacités de surveillance et de laboratoire	√	√	√	√
	3.12 Renforcement des capacités nationales en matière de séquençage d'agents pathogènes et de séquençage génomique, et de partage de ces informations, afin d'évaluer le risque de pandémie et de lancer une alerte mondiale rapidement	√	√		
	3.13 Évaluation de l'état de préparation et plans d'action nationaux		√		
	3.14 Stratégies de prévention des maladies à tendance épidémique	√			
	3.15 Réseaux de laboratoires et de diagnostic en santé publique	√	√	√	√
	3.16 Systèmes de riposte rapides et évolutifs		√	√	
	3.17 Systèmes de santé résilients pour la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire	√	√	√	√
	3.18 Cartographie des risques et des vulnérabilités	√	√		
	3.19 Normes et protocoles pour la sécurité et la sûreté biologiques dans les laboratoires de santé publique	√	√	√	
	3.20 Appui durable aux capacités nationales, notamment pour garantir que les personnels de santé disposant de compétences en santé publique soient en nombre suffisant	√	√	√	√
	<b>FINANCEMENT (outil en ligne)</b>				
	4.1 Renforcement de la collaboration entre les secteurs de la santé et du financement à l'appui de la couverture sanitaire universelle et afin de contribuer à la prévention, à la préparation et à la riposte face aux pandémies	√	√	√	√
	4.2 Financement du renforcement des capacités nationales, notamment par une augmentation des ressources nationales	√	√	√	√
	4.3 Mobilisation rapide et efficace de ressources financières adéquates pour les pays touchés, en fonction des besoins en matière de santé publique	√	√	√	√
	4.4 Financement durable et prévisible des systèmes et outils mondiaux, ainsi que des biens publics mondiaux	√	√	√	√
	4.5 Apport d'un financement durable à l'OMS pour soutenir ses activités	√	√	√	√

	Éléments de fond	Prévention	Préparation	Riposte	Relèvement
<b>ÉLÉMENTS DE FOND SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉS D'APRÈS LES PROPOSITIONS OUVERTES DES ÉTATS MEMBRES</b>					
1.	Un mécanisme pour la création de lignes directrices mondiales communes destinées aux laboratoires manipulant des agents pathogènes et d'autres échantillons à potentiel pandémique	√	√		
2.	Un organe de politique scientifique créé en vertu du futur traité qui fasse le lien avec les organismes actuellement en place de sorte que les parties soient conseillées sur les progrès de la science et de la technologie utiles pour l'élaboration et l'application de règles et de directives internationales en vertu du traité	√	√		
3.	Rattraper les retards en matière de diagnostic, de traitement et d'interventions, garantir l'accès dans le cas des maladies transmissibles et non transmissibles			√	√
4.	Traiter du développement économique et des déterminants sociaux / des déterminants sociaux et environnementaux	√	√		
5.	Une obligation pour les États de veiller à ce que les laboratoires nationaux manipulant des agents pathogènes et d'autres échantillons à potentiel pandémique suivent des lignes directrices mondiales communes, y compris un dispositif d'accréditation et de contrôle des laboratoires, avec rapport annuel à l'OMS	√	√		
6.	Indications claires sur la manière de suivre les engagements des États Membres, et mesures de responsabilisation	√	√	√	
7.	Désinfection au sein des communautés qui se concentrera sur la désinfection spatiale, la désinfection intradomiciliaire, la désinfection des transports publics			√	
8.	Tenir compte d'autres menaces pour la santé mondiale (c'est-à-dire les changements climatiques ou la contamination chimique)	√	√		
9.	Examiner la nécessité et les avantages éventuels de la création d'un corps spécialisé d'experts extérieurs, composé d'experts indépendants, d'origine géographique, de compétences et de composition par sexe diversifiées, auquel les autorités nationales et régionales rendraient compte des mesures réglementaires et des améliorations stratégiques (à des fins de transparence ainsi que pour obtenir des conseils et des orientations techniques, si nécessaire) et chargé d'effectuer des missions dans les pays dans le cadre de l'examen périodique par les pairs	√	√	√	√
10.	Créer une plateforme multidisciplinaire et multisectorielle de centres d'opérations d'urgence de santé publique aux niveaux mondial, régional et national	√	√	√	
11.	Mise au point et application de technologies numériques pour le contrôle sanitaire et la quarantaine, l'échange de données, la surveillance et la prévision des épidémies et des pandémies	√	√	√	
12.	Diversité des capacités et assistance aux pays émergents, en particulier en ce qui concerne la sécurité et la distribution des vaccins, et faire de la vaccination un processus systématique		√	√	

	Éléments de fond	Prévention	Préparation	Riposte	Relèvement
13.	Les mesures commerciales d'urgence pour faire face aux pandémies ne doivent être utilisées que lorsque cela est nécessaire et devraient être ciblées, proportionnées, temporaires, répondre à la nécessité de protéger les plus vulnérables, garantir l'équité, ne pas créer d'entraves inutiles au commerce ni perturber les chaînes d'approvisionnement, et être compatibles avec les règles établies dans le cadre de l'OMC.		√	√	
14.	Ménager un couloir de transport des produits vitaux depuis leur source jusqu'aux pays prioritaires grâce à des dispositions parant aux interdictions d'exportation		√	√	
15.	Garantir l'égalité dans l'échange des agents pathogènes et des séquences génomiques et le partage des avantages		√	√	
16.	Le traité envisagé devrait aller plus loin en habilitant l'OMS à examiner les restrictions relatives aux voyages et à formuler des recommandations contraignantes à cet égard.		√	√	
17.	Établir une approche coordonnée de la réglementation des voyages – pour faire en sorte que les contre-mesures et les outils parviennent aux pays où ils sont le plus nécessaires en période de crise. Orientations techniques sur la manière d'appliquer une approche scientifique fondée sur les risques pour mettre en place des mesures en matière de voyages qui favorisent la coordination et incitent les pays à communiquer des informations		√	√	
18.	Mettre en place à l'OMS des équipes médicales d'urgence régionales		√		
19.	Établir un mécanisme ou une conférence des parties pour superviser la mise en œuvre, l'examen, la conformité et le règlement des différends		√		
20.	Étudier la possibilité d'instaurer l'obligation pour un État partie de demander de l'aide lorsque l'ampleur de la pandémie dépasse considérablement la capacité des systèmes nationaux de santé publique et de prestation de services de santé		√		
21.	Les restrictions à l'exportation ne doivent être utilisées qu'avec la plus grande retenue et ne devraient pas affecter les expéditions de contre-mesures essentielles et de matériel nécessaire pour garantir un accès humanitaire et équitable			√	
22.	Faciliter la diffusion des technologies et encourager la participation volontaire aux plateformes de partage des technologies		√	√	
23.	Alimentation et nutrition		√	√	
24.	Favoriser la littératie en santé et en sciences	√	√		
25.	Libre circulation, au niveau international, de ceux qui luttent contre les pandémies			√	
26.	Plein respect des droits humains, y compris la non-discrimination		√	√	
27.	Représentation géographique, statut socioéconomique, équilibre entre les genres, non-discrimination, priorité aux personnes vulnérables	√	√	√	√

	Éléments de fond	Prévention	Préparation	Riposte	Relèvement
28.	Redressement du système de santé				√
29.	Droits humains : les dispositions du nouvel accord doivent être appliquées en respectant pleinement la dignité des personnes, les droits humains et les libertés fondamentales.	√	√	√	√
30.	Intégrer la lutte anti-infectieuse	√	√	√	√
31.	Intégration d'approches ou de mécanismes fondés sur les droits humains pour faire barrage à la haine et à la discrimination, comme l'a montré l'épidémie de COVID-19	√	√	√	√
32.	Interaction avec le GOARN (Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie) et son rôle dans la mise en œuvre de l'outil		√	√	
33.	Coordination internationale pour le transfert et le traitement des patients			√	√
34.	Voyages internationaux en cas d'urgence sanitaire, y compris les mesures d'isolement et de quarantaine en vertu du Règlement sanitaire international (2005) sur les navires de croisière internationaux et les certificats de vaccination numériques, et résistance aux antimicrobiens		√	√	
35.	Registre international de vaccination contre la COVID-19 et de tous les vaccins		√	√	
36.	Coordination internationale, régionale et locale de la recherche-développement, en particulier en ce qui concerne le diagnostic et les vaccins		√	√	
37.	Soins de longue durée pour les patients ayant des effets à long terme			√	√
38.	Mobilité et voyages internationaux		√	√	
39.	Suivi et évaluation des systèmes de santé au niveau national	√	√	√	√
40.	Un examen plus rigoureux est requis pour vérifier que les mesures de santé publique sont nécessaires, proportionnées et non discriminatoires.		√	√	√
41.	Participation multisectorielle à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable pour l'approche globale du relèvement, de la prévention et de l'atténuation des effets des futures pandémies	√	√	√	√
42.	Approche multisectorielle, transdisciplinaire, intégrée, coopérative et collaborative	√	√	√	√
43.	Mesures non discriminatoires concernant le commerce et les voyages		√	√	
44.	N'envisager un financement extraordinaire qu'en cas de besoin, le reste correspond aux activités régulières de l'OMS et devrait être traité au sein de l'institution			√	
45.	Accorder une attention particulière aux petits États insulaires en développement (PEID) qui sont souvent négligés	√	√	√	√
46.	Les États Membres doivent être tenus de présenter à l'OMS des rapports systématiques indiquant leur niveau d'engagement en faveur de l'accord proposé.		√		

	Éléments de fond	Prévention	Préparation	Riposte	Relèvement
47.	Prévenir les épidémies dues à des agents pathogènes résistants aux antimicrobiens selon une approche « Une seule santé »	√	√	√	√
48.	Accorder la priorité aux personnes vulnérables ou atteintes d'affections préexistantes	√	√	√	√
49.	Achat de fournitures médicales, enregistrement et transfert pour éviter le marché noir		√	√	
50.	Interdiction des restrictions et des sanctions s'appliquant aux technologies anti-épidémie			√	
51.	Donner accès à un groupe d'experts chargé de fournir une assistance technique aux États Membres qui ont besoin de renforcer les capacités de préparation et de riposte de leur système aux urgences sanitaires		√	√	
52.	Des ripostes rapides et plus équitables aux pandémies et autres urgences sanitaires pour sauver des vies et promouvoir une reprise économique plus rapide			√	√
53.	Il devrait exister un fonds international pour aider les communautés et les sociétés pâtissant des effets dommageables d'une pandémie internationale. Ce fonds servira de fonds social, économique et sanitaire et fournira le financement nécessaire pour remédier à toutes sortes de dommages subis du fait de la pandémie.		√	√	√
54.	Réglementation du secteur privé		√	√	
55.	Supprimer les droits de propriété intellectuelle pour les outils permettant de faire face aux épidémies en temps de pandémie et d'épidémie sans imposer d'obligations juridiques ou financières		√	√	
56.	Droit d'assistance : reconnaître qu'une parade efficace aux risques que présente une pandémie pour la santé est dans l'intérêt commun de tous les États et relève de leur responsabilité partagée en accordant un droit d'assistance aux États affectés dans certaines circonstances		√	√	√
57.	Mettre en place des comités permanents multisectoriels de préparation et de riposte aux pandémies au niveau national (et, si possible, régional), comprenant le point focal national RSI et des représentants de la santé animale, de la santé environnementale, de la protection civile et d'autres organismes publics compétents.	√	√	√	
58.	Il faut accorder une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les personnes handicapées.	√	√	√	√
59.	Les dispositions spécifiques sur les droits humains devraient notamment rappeler aux États leur obligation, en vertu du droit international relatif aux droits humains, de réaliser progressivement le droit de toute personne, sans discrimination d'aucune sorte, de jouir du meilleur état de santé possible, notamment grâce à la prévention et au traitement des maladies infectieuses.	√	√	√	√
60.	Renforcer et accélérer le protocole OMS d'autorisation d'utilisation d'urgence des principales contre-mesures médicales		√	√	
61.	Renforcer les plateformes d'échange d'informations	√	√	√	√

	Éléments de fond	Prévention	Préparation	Riposte	Relèvement
	62. Renforcer le cadre institutionnel pour la lutte anti-infectieuse	√	√	√	√
	63. Soutenir l'engagement multipartite, y compris celui des secteurs du climat et de l'environnement	√	√	√	√
	64. Soutenir le financement durable, la gouvernance et la responsabilisation pour la préparation et la riposte aux pandémies		√	√	
	65. L'instrument devrait permettre à la communauté mondiale de veiller à la constitution de stocks d'outils tels que les vaccins, les produits de diagnostic et les traitements et devenir une norme pour la riposte aux futures pandémies.		√	√	
	66. Nécessité de la présence de complexes logistiques régionaux dans chacune des six Régions en temps de pandémie		√	√	
	67. Le mot « pandémie » devrait être défini de manière à séparer certains aspects du Règlement sanitaire international (2005).		√		
	68. Des renoncements limités dans le temps à la propriété intellectuelle de certaines contre-mesures médicales peuvent améliorer l'accès à des produits médicaux de qualité, sûrs, efficaces et d'un coût abordable.		√	√	
	69. Mesures commerciales, agriculture comprise		√	√	
	70. La médecine traditionnelle peut jouer un rôle important dans la prévention et le traitement des maladies.	√		√	
	71. Transparence des prix		√	√	
	72. Transparence des dépenses consacrées à la recherche-développement et aux essais cliniques		√	√	
	73. Transparence dans l'intérêt de la santé publique	√	√	√	√
	74. Utilisation de laboratoires mobiles pour la préparation et la riposte aux pandémies		√	√	